



# Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 29 septembre 2016

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 29 septembre 2016 à 20 heure 00.

---

## Ordre du jour

### Séance publique

#### Direction Générale

1. *ER - 830. Adhésion à la S.A. AQUAWAL : Approbation par la tutelle.*

#### Urbanisme - Environnement - Logement

2. *CM - 871 - SAR "Salle Concordia et ateliers communaux" - Procédure de marché.*

#### Technique

3. *PP - 861 - AMENAGEMENT D'UN REFECTOIRE ET D'UN PREAU A L'ECOLE DE RESTEIGNE - 2016 - Approbation des conditions et du mode de passation*
4. *NW/57.506.12 - Déclassement et vente d'une partie de la voirie communale n°5 pour une superficie totale de 200 m<sup>2</sup> et vente de la parcelle cadastrée à TELLIN, 2ème Division Bure 764/02 (d'une superficie de 14 m<sup>2</sup>) à M. et Mme FOUQUAET - Exercice 2016 - Approbation.*

#### Finance - Comptabilité

5. *CV - 854 Collecte du papier carton en porte-à-porte - Renouvellement du contrat de collecte*

#### Personnel

6. *VG-300 Statut pécuniaire - correction de l'article 46 relatif à l'allocation de fin d'année*

#### Communication - Autorisations

7. *MR - 857 Financement des services d'incendie - Redevances définitives des communes protégées de la classe Z - Loi du 31.12.1963 sur la protection civile.*
8. *MR-185.3 Fabrique d'Eglise de Bure - Budget 2017 - Approbation*
9. *MR-185.3 Fabrique d'Eglise de Resteigne - Budget 2017 - Approbation*
10. *MR-185.3 Fabrique d'Eglise de Tellin - Budget 2017 - Approbation*
11. *MR-185.3 Fabrique d'Eglise de Grupont - Budget 2017 - Approbation*

## Séance à huis clos

### Enseignement

12. VG - 397 - Personnel enseignant - Ratifications décisions collège des 11 août 16, 1er et 8 septembre 16

13. VG-397.2 Personnel enseignant - Demande de démission pour 4 périodes - Mme RENSON Anne

Fait à Tellin, le 20 septembre 2016

Par le Collège Communal,

La Directrice générale,



LAMOTTE A.



Le Bourgmestre,



MAGNETTE J-P.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :

Le jeudi 22.09.2016 de 14 à 16h et de 17 à 19h ou sur rendez-vous.